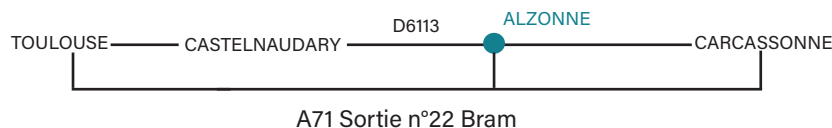


# PRÉSENTATION

**Structure organisatrice :** FEP Alzonne

**Lieu :** Salle polyvalente d'Alzonne



**Objet :** Depuis 2013, dans le cadre de nos projets d'éducation populaire, nous mettons en place un rendez-vous annuel pour rendre accessible l'art en milieu rural, offrant aux artistes un lieu de rencontres et au public une fenêtre sur différents aspects de la création artistique.

**Renseignements :**

[www.fepalzonne.com](http://www.fepalzonne.com) / Facebook : Foyer d'Education Populaire / 04.68.78.14.11 / [fepalzonne@orange.fr](mailto:fepalzonne@orange.fr)

## REGLEMENT

### ▪ ACCUEIL

- La capacité d'accueil du salon est de 20 artistes. Suite à la sélection des artistes, l'attribution des espaces d'exposition sera faite par l'équipe organisatrice.
- La surface d'exposition disponible sera précisée ultérieurement, les emplacements étant tous différents (murs équipés de cimaises ou grilles avec pendrillons noirs).
- Tables et chaises sont à disposition.
- Chaque espace sera sous la responsabilité de l'exposant qui s'engage à être présent pour l'accueil du public.

### ▪ INSTALLATION / RETRAIT

L'installation se fera le vendredi 9 juin à partir de 9h, le retrait le dimanche 11 juin à partir de 18h.

### ▪ HORAIRES

Le salon ouvrira ses portes le vendredi de 13h30 à 16h (public scolaire) puis de 16h à 18h (tout public). Samedi de 13h30 à 21h et le dimanche de 13h30 à 18h.

### ▪ DIVERS

- Chaque espace d'exposition sera sous la responsabilité de l'exposant qui s'engage à être présent pour l'accueil du public.
- Les ventes éventuelles se feront sous la responsabilité exclusive des artistes. Aucune commission ne sera prélevée par l'association.
- L'association n'assure pas les œuvres présentées et décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute œuvre pouvant heurter le jeune public.
- L'association édite un livret présentant chaque exposant.